1) Rappel : résultats des permutations demain 21 mars sur notre site internet

2) Résultats de la carte scolaire : mardi 25 mars

Le CTP aura lieu le matin et le CDEN l'après-midi. Tous les résultats seront consultables sur notre site internet (http://68.snuipp.fr) dans la soirée.

3) Manifestations pour défendre nos retraites : non au passage à 41 années de cotisation

Le premier ministre vient d'affirmer que la durée de cotisation serait portée à 41 ans entre 2009 et 2012.

La FSU, la CGT et Solidaires appellent à manifester le samedi 29 mars A 14h à MULHOUSE, Place de la Réunion A 14h à COLMAR devant la Préfecture

Dans toute la France, des manifestations sont prévues pour reconquérir nos droits. 37, 5 ans... 40 ans... \$TOP!

Un tract intersyndical en lien.

4) Difficultés pour ouvrir les mails administratifs

Beaucoup de directeurs nous ont contactés ces derniers jours concernant des difficultés pour ouvrir les circulaires envoyés par l'administration et notamment celles avec des liens sur le site académique. Ce type de tracasserie polluent la vie des directeurs d'écoles qui n'ont pas de temps à perdre. Pour le SNUipp qui est intervenu auprès de l'IA, les courriers électroniques émanant de l'administration doivent pouvoir être ouvert par tous les programmes et donc ils doivent à la fois contenir les documents en lien sur le site académique mais aussi en pièce-jointe afin d'offrir aux collègues toutes les possibilités pour les ouvrir.

Toutes ces difficultés ne doivent pas faire oublier que le véritable objectif de la généralisation des circulaires électroniques était pour l'administration de faire l'économie du coût de photocopie et d'envoi au détriment des écoles.

5) Nouveaux programmes : les professeurs de l'IUFM d'Alsace lancent une pétition

Les formateurs de l'IUFM d'Alsace demandent que le Ministre de l'Education nationale **décrète immédiatement un moratoire** sur la mise en œuvre du projet de programmes de l'école actuellement soumis à consultation.

1. Ces programmes sont publiés moins d'un an après les programmes actuellement en vigueur. Evidemment, aucune évaluation de ces programmes de 2007 n'a pu être sérieusement mise en œuvre. Ceux de 2002 ont d'ailleurs été modifiés sans avoir été évalués.

- 2. Les présupposés à l'origine des choix faits sont de l'ordre d'un « bon sens » autoproclamé et font fi des travaux de recherche en didactique des disciplines et en pédagogie publiés depuis des années.
- 3. Le processus d'élaboration de ce projet de programmes est particulièrement opaque : aucune réelle consultation du « terrain », aucune commission de travail identifiée.
- 4. Les questions posées dans le cadre de la « consultation » proposée par le Ministère de l'Education nationale ne permettraient que d'amender à la marge ce projet, sans en remettre en cause les fondements et les contenus. En outre, les IUFM n'ont pas été sollicités dans le cadre de cette consultation.
- 5. L'ensemble de cette « consultation » est donc indigne de la démocratie à laquelle tous les citoyens français sont attachés.

Dans cette situation, **la seule solution est le moratoire**, suivi d'un véritable travail de recherche et de terrain pour l'élaboration de programmes scolaires dignes des missions de l'Ecole de la République.

Pour signer la pétition, cliquez ici

Elle est à envoyer au Ministère de l'Education Nationale, 110 rue de grenelle - 75357 Paris SP 07.

6) Le nouveau logiciel de gestion (la NGM) va-t-il bouleverser le mouvement ?

L'Inspection Académique du Haut-Rhin a basculé en ce début d'année vers un nouveau logiciel de gestion des moyens, la NGM, instauré dans le cadre de la Lolf. Un des objectif de ce nouveau programme est bien sûr la rationalisation des moyens autrement dit la recherche d'économie en postes. Cette mise en place de la NGM produit une « harmonisation » des règles en vigueur au détriment des règles départementales spécifiques acquises sur le mouvement ou la carte scolaire par exemple.

Cependant il a été admis qu'il était possible de modifier localement la NGM en « forçant » l'application.

Dans plusieurs départements, l'application à la lettre de la NGM se traduira par l'impossibilité d'affecter les personnels Rased dans les écoles qui seront obligatoirement rattachés aux circonscriptions, le non cumul de la NBI et de l'indemnité Zep pour les personnels en Clis, l'obligation faite aux temps partiel de rester sur leur poste etc...

2 semaines avant le début du mouvement, l'Inspection Académique ne sait pas encore quelles vont être les conséquences de cette NGM sur l'affectation des personnels.

Le SNUipp Haut-Rhin va interpeller l'IA pour que ce logiciel de gestion respecte les règles du mouvement en vigueur dans notre département.